# Parc naturel régional du Vercors

# **BUREAU SYNDICAL: DECISIONS**

13 décembre 2023 à 18 heures à Lans-en-Vercors et en visioconférence

Le treize décembre deux mille ving trois le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le six décembre deux mille vingt trois par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors et en visioconférence.

#### NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35 Présents : **24** (mini 10)

#### NOMBRE DE VOIX

En exercice: 47
Présentes: 36
Pouvoirs: 2
Total: **38** (mini 25)

#### Délégués présents :

**ADENOT** lacques, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte AGERON Philippe, Délégué de Pont-en-Royans ALLEYRON-BIRON Robert, Délégué de La Rivière BACK Antoine, Délégué de Grenoble (ville-porte) BAUDRIER Marie-Odile, Délégué de Saint-Julien-en-Vercors BERNARD Philippe, Délégué de Lans-en-Vercors BLUNAT Pierre, Délégué de Vinay (ville-porte) BOLZE Catherine, Conseil Régional AuRA BRUNET Florent, Conseil Régional AuRA CHAZALET Yves, Délégué de Combovin CORREARD Michel, Délégué de Châtillon-en-Diois (pour partie de la réunion, non compté pour le quorum) DU RETAIL Valérie, Déléguée de Die DYE Jean-Christophe, Délégué de Saint-Martin-en-Vercors FAURE Nathalie, Conseil départemental de l'Isère FILLET Pierre Louis, Délégué de la CC du Royans-Vercors GAGNIER Gérard, Délégué de la CC du Val de Drôme LEVI Thierry, Délégué d'Oriol-en-Royans MENA Eric, Délégué de Gresse-en-Vercors MOCELLIN Raphaël, Conseil Régional AuRA MORIN Christian, Conseil Départemental de la Drôme PASDRMADJIAN Yannick, Délégué de Claix PEYRETOUT Nicolas, Délégué de La Motte-Fanjas ROBERT David, Délégué de Romans-sur-Isère (villeporte) TREGRET Agnès, Déléguée du Percy-en-Trièves

#### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc

PANO Alban, Conseil départemental de la Drôme à Christian MORIN
PELLETIER Henri, Délégué de Varces-Allières-et-Risset à Jacques ADENOT **Délégués excusés :** 

#### Invités excusés :



#### Participaient également à la réunion :

VERON François, Conseil Scientifique WOLNY Anne-Christine, Fondation du patrimoine PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors

#### Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité (absent à la séance du 15/11/2023, Nicolas PEYRETOUT ne prenant pas part au vote) le compte-rendu de la réunion du Bureau du 15 novembre 2023.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

Marque Valeurs PNR sur les produits agricoles : propositions

d'attribution

#### Miel et produits de la ruche

Un audit a été réalisé chez une apicultrice nouvellement installé à St Julien en Ouint.

Avis favorable de la commission Marque Valeurs PNR pour :

Margot LESTURGEON, « La Tête de la Dame », St Julien en Quint

#### Produits des élevages herbivores

Un audit d'agrément et trois audits de renouvellement ont été réalisés chez quatre éleveurs. L'audit d'agrément chez un éleveur de bovins viande à Auberives en Royans, les audit de renouvellement chez un éleveur de bovins viande à Vassieux en Vercors et chez deux éleveurs de chèvres transformateurs en fromages à Lans en Vercors (+ poules pondeuses) et à Chatelus.

Avis favorable de la commission Marque Valeurs PNR pour :

Philippe et Gilles BLETON, EARL du Mas, Auberives en Royans

Florent et Rémy JALLIFIER, GAEC Florémy ,Vassieux en Vercors

Marion et Yannick ROCHAS\*, Chèvrerie du Pic St Michel, Lans en Vercors

Angélique DOUCET, Ferme du Clos, Chatelus

\* cet élevage demande également l'agrément pour un élevage de poules pondeuses en plein air (« produit d'élevage de monogastriques »)

#### Pisciculture (truites et autres salmonidés)

Un audit de renouvellement a été réalisé chez un pisciculteur installé à Echevis.

Avis favorable de la commission Marque Valeurs PNR pour :

Jean-François MURGAT « La Truites de la Vernaison » Echevis

#### Les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

Un audit d'agrément et un audit de renouvellement ont été réalisés chez deux producteurs. L'audit d'agrément chez une productrice de plantes nouvellement installée à Le Gua, l'audit de renouvellement chez un producteur de lavande à Chamaloc.

Avis favorable de la commission Marque Valeurs PNR pour :

Lisa KAPLANSKI, « Saillandise », Le Gua

Cécile et Alain AUBANEL, Maxime MÉJEAN, GAEC des 4 Vallées Chamaloc



- → d'**ATTRIBUER** la Marque Valeurs PNR à l'apicultrice, à l'éleveur de bovins viande et à la productrice de plantes, après avis favorable de la commission Marque Valeurs Parc.
- de RENOUVELER la Marque Valeurs PNR aux trois éleveurs, au pisciculteur et au producteur de lavande, après avis favorable de la commission Marque Valeurs Parc.
- → d'**AUTORISER** le Président à signer la convention d'utilisation se rapportant à l'attribution de la Marque.



La vache « Villard de Lans » emmène le Vercors au SIA 2024 à Paris : demande de financements

Le Salon International de l'Agriculture aura lieu en 2024 du 24 février au 03 mars.

Le Parc naturel régional du Vercors est présent traditionnellement dans le Hall 1 des animaux grâce à la race de vache originaire du Vercors, la "Villard de Lans" (appelée localement "Villarde") que les éleveurs producteurs de lait pour la transformation du fromage Bleu du Vercors-Sassenage AOP se sont réapproprié et qui est présente dans tous les élevages adhérents à l'AOP.

En 2024, comme en 2023, la race Villard de Lans avec son fromage et le Parc du Vercors seront dans l'espace du CORAM (Collectif des Races Locales de Massif) sur un stand plus réduit. Par sa présence et ses présentations sur les rings, elle permet à l'AOP Bleu du Vercors-Sassenage d'être présente en dégustation et en vente, et de promouvoir le territoire du Vercors. Le Cheval du Vercors de Barraquand, race reconnue officiellement en 2017, est quant à lui présent dans le hall 6 des équins. Avec ces spécificités, le Parc du Vercors donne ainsi une vitrine agricole, avec son patrimoine domestique et ses savoir-faire.

Le Salon de l'Agriculture a été l'une des premières opérations de promotion globale à l'échelle du massif et a permis de présenter le territoire sous un angle différenciant (la vache, le fromage, le territoire), déclenchant des retombées médiatiques importantes.

#### L'opération consiste à :

- assurer la présence des différents partenaires :
- l'Organisme de Sélection des Races Alpines Réunies (OS RAR) et la nouvelle association « Villarde Avenir » (rassemblant une trentaine de jeunes qui veulent promouvoir et valoriser cette race) pour les vaches de la race "Villarde",
- l'Association Nationale du Cheval du Vercors de Barraquand (ANCVB) pour les chevaux.
- le SIVER pour le fromage en AOP Bleu du Vercors-Sassenage,
  - prévoir l'accueil du Parc du Vercors sur le stand pour présenter le territoire,
- mettre en place le stand Vercors et les 6 vaches et 2 veaux dans le hall 1 (hall des animaux), et les chevaux dans le hall 6 des équins,
- organiser un programme d'animations pendant la durée du salon avec les partenaires du territoire, par exemple :
- la fabrication du fromage,
- la dégustation de "vercouline",
- la présentation de la race par les jeunes éleveurs de l'association « Villarde Avenir » qui viendront avec quelques unes de leurs vaches.

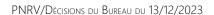


#### Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Emplacement	8 000 €	Aide sollicitée à la Région AuRA (lignes Parc PNRV) (base subventionnable : 35000 €)	32 500 €
Frais de stand, parking, entrées	7 000 €		
Agence de communication	9 000 €	A 1 6:	
Transport et frais liés aux animaux	7 000 €	Autofinancement PNRV	7 500 €
Divers (tenues, transports, hébergement etc.)	9 000 €		
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

- d'APPROUVER le plan de financement de l'opération SIA 2024 tel que présenté ci-dessus, sollicitant les lignes Parc PNRV 2024 de la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et à signer tous les documents et pièces nécessaires.



Le Bleu du Vercors-Sassenage, une AOP qui œuvre pour la durabilité : demande de financements

Le SIVER (Syndicat Interprofessionnel du Bleu du Vercors-Sassenage) est l'Organisme De Défense et de Gestion (ODG) de ce fromage reconnu en Appellation d'Origine Protégée (AOP). Il assure le suivi et les contrôles auprès des opérateurs de la filière en lien avec un organisme certificateur (Qualisud) et l'INAO (Institut National des Appellations d'Origine) et s'occupe de la promotion et de la communication de ce fromage.

La filière aujourd'hui compte 10 producteurs fermiers et une petite coopérative qui réunit 32 exploitations pour une production totale de 497 tonnes en 2022. Ce volume (multiplié par 6 en 24 ans) s'inscrit dans une dynamique positive portée par les opérateurs. La zone de production et de fabrication est intégralement incluse dans le Parc naturel régional du Vercors.

Les défis pour les années à venir sont nombreux, le premier enjeu va être de réussir les reprises d'exploitation, avec l'ambition de garantir une bonne qualité de vie aux agriculteurs. Un des leviers pour y arriver va être de continuer à accroitre la notoriété du bleu, en l'inscrivant dans la cour des produits «haut de gamme » et ainsi générer une plus value économique sur ce fromage qui contribue à la préservation de l'environnement par un système de production très extensif. Pour affirmer cet ancrage, la filière s'est inscrite dans la démarche d'AOP durable travaillée de concert avec les professionnels du CNAOL (Conseil National des Appellation d'Origine Laitières), et dans la reconnaissance de la marque Valeurs Parc pour les productions fermières.

L'opération sous maîtrise d'ouvrage SIVER comprend :

- 80 % du poste d'animation, avec les actions suivantes en particulier :
- contrôles chez les opérateurs, (éleveurs, transformateurs, coopérative)
- suivi des fiches de synthèse,
- contrôle du syndicat par l'organisme certificateur,
- actions de promotion et de communication,
- animation des graines d'éleveur,
- relations avec les autres AOP fromagères...
- les dépenses obligatoires (comptabilité, INAO, Qualisud...)
- des dépenses de promotion et communication :
- participations à des événements (Salon de l'agriculture à Paris 2024, manifestations sur le territoire et également manifestations en dehors du territoire)
- outils de promotion et de communication, notamment avec la marque Valeurs Parc attribuée aux producteurs fermiers, etc.

Le Syndicat Interprofessionnel du Bleu du Vercors-Sassenage sollicite donc le Parc



du Vercors pour le versement d'une participation financière de 10 000 euros pour l'année 2024.

#### Plan de financement prévisionnel (sous maîtrise d'ouvrage SIVER) :

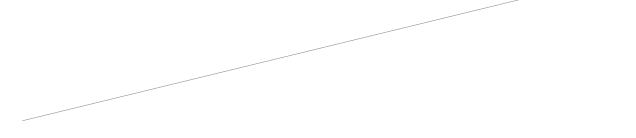
DEPENSES (Euros TTC)		RECETTES (Euros TTC)	
Poste d'animation (80 %à	39 500 €	1 2Région AuRA (lignes %Parc PNRV)	36 000 €
Matériel informatique	2 720 €	6Département de %'Isère	10 000 €
Dépenses externes	6 500 €	2 4Département de la %Drôme	9 000 €
Frais de vie de la structure (service de remplacement AG)		5 9 %Parc du Vercors	10 000 €
Participation à des évènements de valorisation	19 950 €	Autofinancement (SIVER)	20 000 €
Outils de communication	10 930 €		
Autres actions de promotion	4 000 €		
		1	
TOTAL	85 000 €	0 %TOTAL	85 000 €

#### Le bureau syndical décide à l'unanimité :

d'**APPROUVER** le plan de financement sous maîtrise d'ouvrage SIVER, sollicitant les lignes Parc PNRV 2024 de la Région Auvergne Rhône-Alpes,

d'APPROUVER le soutien financier au SIVER d'un montant de 10 000 euros, sur le budget PNRV 2024, sous réserve de l'approbation du budget,

d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et à signer les actes relatifs à ce dossier.



Projet de reconstruction de l'abri de Font Froide porté par la commune de Lans en Vercors : demande de financements : demande de financements

Cabanes et abris non gardés sont un patrimoine identitaire du Vercors. En offrant un lieu ouvert à tous, accessible en toute saison, permettant de s'abriter, ils composent un maillage essentiel du territoire pour l'offre de randonnée et d'itinérance.

Un audit mené en 2017 a confirmé la force de ce patrimoine : un bien commun utile à tous dont il faut prendre soin. Depuis, un groupe de travail s'est constitué regroupant communes, ONF, Offices de tourisme, communeutés de communes, Parc et gestionnaires de sites naturels.

L'objectif : pérenniser ce patrimoine, cultiver cette offre singulière, et l'affirmer par une démarche commune d'accueil et d'information.

Le Parc naturel régional du Vercors anime cette démarche et propose d'accompagner les communes engagées dans la réflexion de leur(s) cabane(s).

Cet accompagnement est réalisé avec l'appui et l'expertise de l'architecte Jacques Félix Faure de l'Atelier 17C Architectes, 19 rue Cleyat 38530 Barraux. Il intervient en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le PNR Vercors. Sa mission concerne l'aide à la conception des projets de valorisation et se déroule en trois temps : audit - préconisations – estimation.

Dans ce cadre, la commune de Lans-en-Vercors a sollicité le PNR Vercors pour travailler autour du site de l'ancien abri de Font Froide dans le but :

- d'assurer une sécurité et un confort minimum aux usagers
- de pérenniser un abri en bordure du sentier menant au col de l'Arc
- de participer à la valorisation de l'itinérance dans le Vercors grâce à un réseau fiable et opérationnel de cabanes,
- de favoriser l'implication et l'intérêt local autour d'un équipement historique.

La phase d'AMO a permis d'identifier clairement le pré-projet d'un nouvel abri et de sa mise en œuvre. A l'issue, et afin de bénéficier de l'expertise nécessaire, la commune de Lans en Vercors a décidé de désigner l'Atelier 17 C Architectes pour poursuivre le projet, en lui confiant la maîtrise d'œuvre du projet.

Lors de cette dernière étape :

- l'étude foncière a montré que l'abri se trouve en parcelle de la commune voisine de Villard de Lans. Ce point est débattu et réglé entre les deux communes par la signature d'un bail emphytéotique pour un montant symbolique sur les deux parcelles concernées. La commune de Villard-de-Lans autorise également la commune de Lans en Vercors à déposer les dossiers d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet.
- le cas du transport des matériaux et matériels sur site est étudié avec l'objectif de limiter fortement l'approche par des véhicules motorisés. Devant les difficultés rencontrées, le choix du transport animal est abandonné et celui héliporté privilégié.



- le débit estimatif du bois est réalisé : l'ONF encadre le Conseil Municipal des Jeunes pour identifier et marquer les mélèzes à prélever sur une des parcelles de la commune.
- la coupe des arbres est effectuée.
- le sciage de la charpente et des différentes pièces de l'abri est réalisé.
- la consultation des entreprises est effectuée pour celles qui assurent le travail de fabrication et pose de l'abri, le transport du bois et des matériels.

A l'issue de ces différentes phases préparatoires, la commune de Lans en Vercors entre dans la phase opérationnelle de construction et mise en place de l'abri de Font Froide. Cette dernière étape comporte :

> Transport de bois	Transfert du bois au charpentier.
> Travail de charpente	Réception du projet et réalisation des plans.  Taille en atelier des pièces  Implantation sur le site  Assemblage et levage des murs, charpente, couverture sur le site
> Acheminement des matériaux et matériels sur le site	Réalisé en héliportage au vu des conditions d'accès
> Implication autour du patrimoine communal	Réalisation d'une vidéo présentant le chantier participatif de reconstruction de Font Froide.

Le Parc du Vercors propose de solliciter, pour le compte de la commune de Lans en Vercors une subvention d'investissement dans le cadre des lignes Parc de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Le budget prévisionnel sous maitrise d'ouvrage de la commune de Lans en Vercors s'entend comme suit :

Nature des dépenses	Montant en HT (€	)Nature des recettes	Montant en HT (€)
Réalisation de l'abri de Font Froide et édification sur site	21 160	Région Auvergne Rhône Alpes	21 948
Transport héliporté sur site (matériaux et matériels)	3 425	Autofinancement de la commune de Lans en Vercors	
Transport de bois	300		
Réalisation d'une vidé du chantier	2 550		

TOTAL	27 435	TOTAL	27 435

- ightarrow d'**APPROUVER** le plan de financement de la reconstruction de l'abri de Font Froide
- → d'**AUTORISER** le président à solliciter la subvention d'investissement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le compte de la commune de Lans en Vercors
- → et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.



Projet de construction de la cabane de Côte Chèvre porté par la commune de Châtillon en Diois : demande de financements

Cabanes et abris non gardés sont un patrimoine identitaire du Vercors. En offrant un lieu ouvert à tous, accessible en toute saison, permettant de s'abriter, ils composent un maillage essentiel du territoire pour l'offre de randonnée et d'itinérance.

Un audit mené en 2017 a confirmé la force de ce patrimoine : un bien commun utile à tous dont il faut prendre soin. Depuis, un groupe de travail s'est constitué regroupant communes, ONF, Offices de tourisme, communautés de communes, Parc et gestionnaires de sites naturels.

L'objectif : pérenniser ce patrimoine, cultiver cette offre singulière, et l'affirmer par une démarche commune d'accueil et d'information.

Le Parc naturel régional du Vercors anime cette démarche et propose d'accompagner les communes engagées dans la réflexion de leur(s) cabane(s).

Cet accompagnement est réalisé avec l'appui et l'expertise de l'architecte Jacques Félix Faure de l'Atelier 17C Architectes, 19 rue Cleyat 38530 Barraux. Il intervient en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le PNR Vercors. Sa mission concerne l'aide à la conception des projets de valorisation et se déroule en trois temps : audit - préconisations – estimation.

Dans ce cadre, la commune de Châtillon en Diois a sollicité le PNR Vercors pour travailler autour du site de la ruine de Côte Chèvre afin :

- de qualifier les conditions d'abri sur le sentier de la Grande Traversée du Vercors
- de participer à la valorisation de l'itinérance dans le Vercors grâce à un réseau fiable et opérationnel de cabanes,
- de favoriser l'implication et l'intérêt local autour d'un lieu historique de la commune
- de mettre en valeur les patrimoines exceptionnels de ce site témoin de l'agriculture de montagne du Haut Diois.

La phase d'AMO a permis d'identifier clairement les conditions de construction d'une cabane en proximité de la ruine de Côte Chèvre. A l'issue et afin de bénéficier de l'expertise nécessaire, la commune de Châtillon en Diois a décidé de désigner l'Atelier 17 C Architectes pour poursuivre le projet, en lui confiant la maîtrise d'œuvre du projet. Lors de cette dernière étape :

- le bois a été acheté par la commune et transmis au scieur de la commune voisine de Mensac qui en assuré le débit.
- le contact a été pris avec l'ESAT de la commune proche de Recoubeau Jansac pour vérifier sa capacité à usiner les pièces de la cabane, assurer leur assemblage et effectuer un montage à blanc.
- un chantier des écogardes du PNR Vercors a permis de nettoyer le site.
- la commune a accueilli un chantier Concordia afin : de sécuriser la ruine,

préparer le terrain qui recevra la future cabane, nettoyer la source à proximité de la ruine.

A l'issue de ces différentes phases préparatoires, la commune de Châtillon en Diois entre dans la phase opérationnelle de construction et installation de la cabane de Côte Chèvre. En respectant le principe de partage local, avec la participation encadrée d'acteurs locaux volontaires, elle comporte :

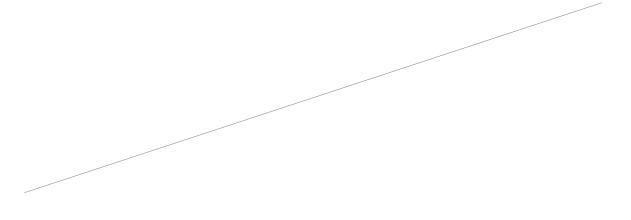
> Fabrication de la cabane	<ul><li>Taille des éléments</li><li>Assemblage des pièces</li><li>Montage à blanc à l'atelier</li></ul>
> Fourniture de matériel pour la toiture	<ul><li>Tôle bac acier</li><li>chevrons</li><li>petits matériels</li></ul>

Le Parc du Vercors propose de solliciter, pour le compte de la commune de Chatillon en Diois une subvention d'investissement dans le cadre des lignes Parc de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Le budget prévisionnel sous maitrise d'ouvrage de la commune de Chatillon en Diois s'entend comme suit :

Nature des dépenses	Montant en HT (€)	Nature des recettes	Montant en HT (€)
Fabrication de la cabane	6 246	Région Auvergne Rhône Alpes	5 892
Matériel pour toiture	1 119	Autofinancement de la commune de Châtillon en Diois	1 473
TOTAL	7 365		7 365

- → d'**APPROUVER** le plan de financement de la construction de la cabane de Côte Chèvre
- → d'**AUTORISER** le président à solliciter la subvention d'investissement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le compte de la commune de Chatillon en Diois
- → et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.



Projet de travaux de la cabane de Pied Frais porté par la commune de La Rivière : demande de financements

Cabanes et abris non gardés sont un patrimoine identitaire du Vercors. En offrant un lieu ouvert à tous, accessible en toute saison, permettant de s'abriter, ils composent un maillage essentiel du territoire pour l'offre de randonnée et d'itinérance.

Un audit mené en 2017 a confirmé la force de ce patrimoine : un bien commun utile à tous dont il faut prendre soin. Depuis, un groupe de travail s'est constitué regroupant communes, ONF, Offices de tourisme, communeutés de communes, Parc et gestionnaires de sites naturels.

L'objectif : pérenniser ce patrimoine, cultiver cette offre singulière, et l'affirmer par une démarche commune d'accueil et d'information.

Le Parc naturel régional du Vercors anime cette démarche et propose d'accompagner les communes engagées dans la réflexion de leur(s) cabane(s).

Cet accompagnement est réalisé avec l'appui et l'expertise de l'architecte Jacques Félix Faure de l'Atelier 17C Architectes, 19 rue Cleyat 38530 Barraux. Il intervient en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le PNR Vercors. Sa mission concerne l'aide à la conception des projets de valorisation et se déroule en trois temps : audit - préconisations – estimation.

Dans ce cadre, la commune de la Rivière a sollicité le PNR Vercors pour travailler autour du site de la cabane de Pied Frais dans le but :

- de qualifier les conditions d'accueil de la cabane
- de participer à la valorisation de l'itinérance dans le Vercors grâce à un réseau fiable et opérationnel de cabanes,
- de favoriser l'implication et l'intérêt local autour d'un équipement historique de la commune, intimement lié au proche sentier des essences forestières porté par la commune et l'ONF.

La phase d'AMO a permis d'identifier clairement les conditions de valorisation de la cabane de Pied Frais.

A l'issue de cette phase préparatoire, la commune de la Rivière entre dans la phase opérationnelle travaux. Cette dernière étape comporte :

> Remplacement d'ouvertures et travaux de menuiserie	<ul> <li>Fourniture et pose de porte et fenetres</li> <li>Table et Banc intérieur</li> <li>Création d'un plancher brut</li> <li>Création d'un bachasson</li> </ul>
> Travaux de toiture	<ul> <li>suivi de toiture</li> <li>pose de chenaux</li> <li>divers travaux liés à l'abergement de cheminée,</li> </ul>



	pose en bavette en pied de mur - remplacement de planche de bardage
> Point feu et travaux de fumisterie	<ul> <li>Fourniture et pose d'un poêle à bois</li> <li>Tubage : conduit et raccordement</li> <li>plaque de distance au feu</li> <li>Mise en service et essai</li> </ul>

Le Parc du Vercors propose de solliciter, pour le compte de la commune de La Rivière une subvention d'investissement dans le cadre des lignes Parc de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Le budget prévisionnel sous maitrise d'ouvrage de la commune de La Rivière s'entend comme suit :

Nature des dépenses	Montant en HT (€)	Nature des recettes	Montant en HT (€)
Travaux de remplacement d'ouvertures et de menuiserie	3 985	Région Auvergne Rhône Alpes	8 684
Travaux de toiture	3 048	Autofinancement de la commune de La Rivière	2 171
Achat et pose d'un poêle, travaux de fumisterie	3 822		
TOTAL	10 855	TOTAL	10 855

Le bureau syndical décide à l'unanimité (Robert ALLEYRON BIRON ne prenant pas part au vote) :

- → d'**APPROUVER** le plan de financement des travaux de la cabane de Pied Frais,
- → d'**AUTORISER** le président à solliciter la subvention d'investissement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le compte de la commune de Chatillon en Diois
- → et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Cabanes en Vercors, d'une histoire à l'autre : demande de financements

Depuis 2017, le Parc anime des actions pour redonner vie aux cabanes non gardées du Vercors, en s'appuyant sur la mémoire de ceux qui les ont fait vivre et sur les pratiques actuelles (projet « Abris et Cabanes »). Dans ce cadre, il est accompagné par l'architecte Jacques Félix Faure (Atelier 17C) assistant à maîtrise d'ouvrage. Avec un peu de recul sur les projets engagés, il en ressort une démarche singulière: Les projets d'abris sont des projets « racines » ou « catalyseurs» ; ils créent des liens, ils s'ancrent dans un territoire et en révèlent toutes les facettes. Ils permettent de raconter l'histoire d'un lieu avec son identité et ses paysages. Ils mettent en valeur les fondamentaux du Parc, créant à chaque fois une sorte de charte entre les habitants et leur territoire. Les projets d'abris c'est d'abord une démarche, basée sur la confiance et le respect, où chacun doit trouver sa place, depuis les plus jeunes aux plus anciens. Les projets d'abris sont des projets joyeux, car choisis, attendus et source de convivialité, chaque projet d'abri enrichit un autre projet d'abri, créant ainsi une plus grande histoire et un collectif de tout un territoire. » (Jacques Félix Faure, architecte, assistant à maîtrise d'ouvrage du PNR Vercors pour le projet des cabanes et abris non gardés du Vercors)

Les retours d'expérience témoignent de la valeur des moments collectifs vécus, des temps de réflexion, de partage et de transmission qui sont à l'oeuvre. Ces moments dessinent des histoires et des dynamiques qu'il faut respecter et ne pas oublier : il est essentiel que ceux et celles qui prendront en main les cabanes dans 10, 20 ou 30 ans sachent ce qui s'y est vécu, pourquoi et comment des choix ont été faits sur ces sites.

De ce constat, en ressort l'intérêt de s'attacher à la mise en valeur de ces expériences.

Deux objectifs se détachent du projet tout en étant complémentaires.

1) récolter, documenter la parole des acteurs et les processus à l'oeuvre en vue de réaliser un objet pour incarner les aventures qui se sont jouées pour et autour des cabanes ; Valoriser ainsi l'engagement et l'implication des acteurs mais aussi du Parc.

Pour y répondre, une approche documentaire sensible est recherchée.

La création d'un documentaire sensible cherchera à faire revivre les expériences vécues par les acteurs et porteurs des projets. Ce travail donnera lieu à la création d'un objet documentaire pérenne dont la forme n'est pas prédéfinie, qui puisse être pris en main par l'ensemble des acteurs (parties prenantes, usagers et collectivités). Il est donc envisagé de s'appuyer sur une personne / équipe pluridisciplinaire à la croisée entre le sensible et les sciences humaines qui fera des propositions permettant d'atteindre les objectifs pré-cités.

2) faire se rencontrer les publics en proposant des temps de rencontre et de sensibilisation autour des cabanes.

En impulsant de l'action culturelle, via le spectacle vivant, une tournée des cabanes permettra de rassembler habitants, visiteurs et acteurs des projets abris et cabanes, durant l'été 2024 et 2025 afin de ponctuer le travail de création.



#### Calendrier prévisionnel

- hiver 2023 : finalisation du cahier des charges en lien avec la DRAC
- hiver 2024 : selection de l'artiste/équipe artistique
- printemps été 2024 : collecte de la mémoire et rencontres des acteurs par l'équipe artistique autour de 4 cabanes (La Peyrouse à St-Andéol (38), Font Froide à Lans-en-Vercors, Côte Chèvre à Chatillon-en-Diois, la Barraque des clos à Prélenfrey)
- été-automne 2024 : diffusion de spectacle vivant à la manière d'une tournée des cabanes dans le cadre de l'été culturel de la DRAC avec un point d'étape de présentation de la création documentaire sensible
- hiver 2024-2025 : création de l'objet documentaire
- été-automne 2025 : partage et valorisation de la création documentaire sensible sous la forme d'une tournée des cabanes dans le cadre de l'été culturel de la DRAC
- perspectives : élargir et poursuivre la diffusion, impulser une nouvelle création pour donner vie à une collection.

Budget prévisionnel création documentaire sensible :

Daaget previsionner	creation adeamenta	1 6 361131816 1	
Nature des dépenses	Montant (€)	Nature des recettes	Montant (€)
Equipe artistique / création et fabrication de l'obje documentaire sensible	t 15 000	ETAT (DRAC, Aide aux projets pour participation à la vie culturelle et politiques territoriales 2024)	15 000
TOTAL	15 000	TOTAL	15 000

Budget prévisionnel Tournée des cabanes, été culturel de la DRAC :

Nature des dépenses	Montant (€)	Nature des recettes	Montant (€)	
Tournée des cabanes : Diffusion de spectacle vivant sur les 4 sites	6 000	ETAT (DRAC, Appel à projet « L'été culturel »)	6 600	
Frais d'accueil artistes sur 4 dates	600	culturer »)		
Coordination chargée de mission Parc 2024	1 650	Autofinancement	1 650	
TOTAL	8250	TOTAL	8250	

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

- → d'**APPROUVER** le plan de financement de l'opération « Cabanes en Vercors, d'une histoire à l'autre »
- → d'**AUTORISER** le président à solliciter la subvention auprès de l'État (DRAC)
- → et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.



C'est chaud pour les Alpes (année 3) : demande de financements

Les Alpes sont très concernées par les effets du changement climatique : tourisme et agriculture sont des activités économiques touchées par les effets du changement climatique. Au-delà des activités économiques, la biodiversité et ses services rendus, les paysages, l'accès à la ressource en eau sont aussi au centre des préoccupations. Le Parc naturel régional est au coeur de ces questionnement et œuvre pour accompagner les acteurs du territoire à la mise en place de solutions d'atténuation ou d'adaptation. Les jeunes générations vivent ainsi dans un territoire de montagne qui connaîtra des bouleversements économiques et sociaux, il est important de les accompagner aussi dans ces changements : ceux à venir, contextuels, et leur propre changement de comportement individuels.

Pour ce faire, le Parc du Vercors a déposé la candidature du territoire au dispositif « Espace Valléen 2021-2027 », programme d'adaptation du tourisme au changement climatique, mené à l'échelle des Alpes avec le partenariat de l'État, de l'Europe et des Régions Sud et Auvergne Rhône Alpes.

Dans le cadre de la candidature 2021-2027, le Parc du Vercors a proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet pédagogique en milieu scolaire « C'est chaud pour les Alpes ». Cette opération s'appuie sur la stratégie de transition touristique conçue par les EPCI et le Parc dans le cadre du programme Espace Valléen, et fait référence à son axe stratégique n°1- 2 « Accompagner les jeunes dans la compréhension du changement climatique ».

Ainsi, le Parc et ses partenaires éducatifs entendent accompagner 10 classes par an du cycle 3 au Lycée, sur les communes du Parc et des villes portes durant les 6 années du dispositif « Espace Valléen », tout en proposant régulièrement des temps de formation à destination des éducateurs à l'environnement.

A partir de la rentrée de septembre 2024, il s'agit de poursuivre l'action en proposant à 10 nouvelles classes (du cycle 3 au lycée) du territoire du Parc et des villes portes (Grenoble, Romans sur Isère, Crest, Saint-Marcellin, Vinay et la ville associée de Mens) de s'engager dans un projet pédagogique au long cours comprenant :

- l'accompagnement à la compréhension des sujets liés au changement climatique
- la contribution à la formation des citoyens de demain à exercer leur sens critique et à adapter leurs modes de vies aux conditions changeantes ;
- des temps d'immersion en dehors des établissements scolaires pour permettre aux jeunes de réaliser des actions concrètes en lien direct avec les thématiques développées par le projet (eau, agriculture, biodiversité, ...).
- l'accompagnement des équipes éducatives et des jeunes au changement de comportement (vers un mode de vie décarboné) ;
- la création d'une dynamique collective fédérant la communauté enseignante et éducative.

En 2024, le projet comprendra également le renouvellement de la formation à destination des éducateurs à l'environnement déjà organisée en année 1. Cela permettra sous forme d'ateliers de former de nouveaux socio-professionnels et de renouveler les connaissances scientifiques et en matière d'outils pédagogiques.

Le Parc du Vercors coordonnera le projet global et les apports pédagogiques, il organisera les temps de formations en lien avec les acteurs du territoire et les partenaires scientifiques adéquats.

Budget et plan de financement prévisionnel année 3 : 2024-2025

DEPENSES	Montant (€	RECETTES )Montant (€)	-
Prestations des éducateurs à l'environnement et au développement durable	14 850	FNADT CIMA	13 200
Déplacements bus	7 000	Région	11 382
Formation des EEDD (1 an sur 2	3 000	Autofinancement Parc	6 145
Animation Parc	5 877		
TOTAL	30 727	TOTAL	30 727

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

- → d'**APPROUVER** le plan de financement de l'année 3 du projet « C'est chaud pour les Alpes »
- → d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de la Préfecture de l'Isère (FNADT Alpes) et de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- → et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.



Séjours jeunes & montagne « 1001 nuits alpines » 2024 : demande de financements

Depuis 2018, le Parc du Vercors accompagne des classes sur des projets pédagogiques qui visent à une meilleure connaissance du territoire du Parc, de ses patrimoines naturels et culturels, de ses enjeux et acteurs. Ces projets ont gagné en lisibilité et il importe en complémentarité de porter des projets pédagogiques pour les jeunes hors temps scolaire.

Les jeunes générations n'ont en effet pas toujours un cadre leur permettant un accès à la montagne et à sa compréhension. Pourtant, elle offre un cadre d'apprentissage indéniable associée à des valeurs fortes. C'est un milieu vivant qui permet une médiation sociale et environnementale autour de grands enjeux d'actualité, parmi lesquels changement climatique, érosion de la biodiversité, cohabitation et partage de l'espace, déplacements.

Chaque année, les accueils collectifs de mineurs, les services enfance-jeunesse des collectivités et les centres sociaux du territoire proposent des séjours qui sont l'occasion d'apprendre la vie en collectif, mais ne proposent pas toujours une découverte de l'environnement montagnard proche. Pour rendre accessible cette découverte par les plus jeunes, le Parc du Vercors a proposé d'accompagner dès l'été 2022 et jusqu'en 2027 l'organisation de 2 mini-séjours chaque été dans les territoires de proximité (Espaces naturels sensibles, Réserve des Hauts-Plateaux du Vercors notamment). Le 2 mars 2022, le bureau syndical a validé l'engagement du Parc dans cette démarche sur 6 ans.

L'action a été engagée en 2022 et poursuivie en 2023. La présente délibération porte sur la validation du plan de financement pour la mise en oeuvre de l'action en 2024.

Pour cette année 3 du projet , il s'agit donc de poursuivre et étendre l'action en proposant la participation à de nouveaux jeunes du territoire du Parc et des villes portes (Grenoble, Romans sur Isère, Crest, St Marcellin, Vinay et la ville associée de Mens) de partir en court séjour en immersion en montagne (deux jours et une nuit en bivouac)

Ce projet a aussi pour objectif de créer une émulation avec et entre les accueils collectifs de mineurs, centres sociaux et accueils de loisirs pour des échanges sur le territoire et au-delà (avec d'autres Espaces Valléens notamment, ou d'autres Parcs naturels régionaux...).

Pour 2024, deux mini-séjours seront proposés durant l'été. Chaque mini-séjour sera composé d'une dizaine de jeunes issus de deux territoires différents pour favoriser la rencontre des jeunes mais aussi de leurs animateurs. Ils seront encadrés par un accompagnateur en montagne et accompagnés par des ânes de bât pour faciliter le transports du matériel de bivouac.

Le Parc du Vercors coordonnera la mobilisation des structures de jeunesse participantes, mobilisera l'équipe encadrante et sera garant des apports pédagogiques. Il fera le lien avec ses actions (Réserve Internationale de ciel étoilé, réintroduction d'espèces, adaptation au changement climatique etc.). Il prendra part à l'organisation de ces séjours qui resteront sous la responsabilité des structures d'accueil.

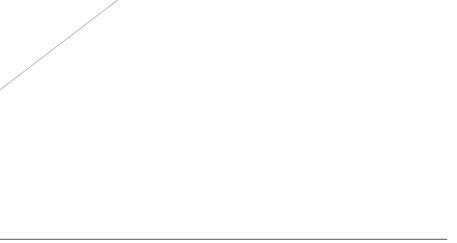


#### Budget et plan de financement année 3 : 2024 (2 mini-séjours)

DEPENSES	Montant (€)	RECETTES Montant (€)	-
Accompagnement éducatif avec des ânes	3 500	FNADT CIMA	4 287
Matériel pédagogique	800	Région	1 429
Animation Parc	2 845	Autofinancement Parc	1 429
TOTAL	7 145	TOTAL	7 145

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

- → d'**APPROUVER** le plan de financement de l'année 2024 du projet «1001 nuits alpines »
- → d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de la Préfecture de l'Isère (FNADT Alpes) et de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- → et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.



Fonctionnement du GAL Terres de Dauphiné en 2023 : demande de financements

Le 5 mai 2023, la Région Auvergne Rhône-Alpes a validé la candidature LEADER du territoire « Terres de Dauphiné » représentée par 10 intercommunalités et portée par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors.

Pour mettre en œuvre sa stratégie locale de développement sur la programmation 2023-2027, une enveloppe de 4 520 290 € de crédits FEADER est attribuée au Groupe d'Action Local (GAL) Terres de Dauphiné. Cette stratégie repose sur trois axes :

- La relocalisation de l'économie et de l'emploi
- Le développement d'un tourisme écoresponsable
- La revitalisation des centres-bourgs

La mise en œuvre du programme s'appuie sur une équipe technique :

- La coordination, pour permettre un fonctionnement homogène de l'ensemble du territoire,
- L'animation, pour faire connaître le programme auprès des porteurs de projets et faire le relais auprès des intercommunalités,
  - La gestion/ instruction, pour les aspects administratifs du programme.

Agent sur projet	Période travaillée en 2023
Coordination (1 ETP)	du 5 mai au 31 décembre
Animation Secteur Oisans – Matheysine - Trièves (0,8 ETP)	du 13 Novembre au 31 décembre
Gestionnaire 1 (0,1 ETP)	du 5 mai au 31 décembre
Gestionnaire 2 (0,1 ETP)	1 septembre au 31 décembre

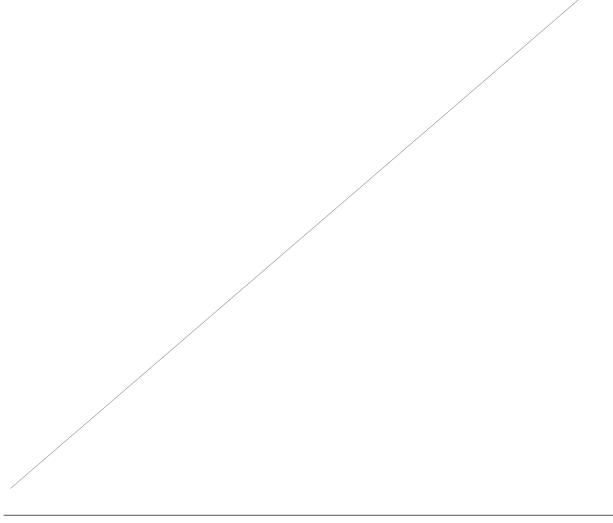
Concernant les frais de personnel, la prise en charge est calculée sous forme de coûts simplifiés (forfait), avec un taux horaire de 36,92 € de l'heure, auquel s'ajoutent 15 % de frais de structure, et 5 % de frais de déplacements.



#### Budget prévisionnel de l'année 2023 :

DEPENSES		RECETTES	
Coordination et animation : salaires, frais de structure et frais de déplacements		Subvention LEADER 80 %	59 045 €
Prestations des gestionnaires	4 940 €	Intercommunalités du GAL (20% des salaires e charges associées)	t 14 279€
Matériel : ordinateurs	2 411 €	Autofinancement Parc (20 % du matériel)	483 €
TOTAL	73 807 €	TOTAL	73 807 €

- → de **VALIDER** le contenu de l'action « Fonctionnement du Gal Terres de Dauphiné » 2023 et son plan de financement,
- → d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention de fonctionnement LEADER et à signer les actes et pièces relatifs à ce dossier.



Fonctionnement du GAL Terres de Dauphiné en 2024 : demande de financements

Le 5 mai 2023, la Région Auvergne Rhône-Alpes a validé la candidature LEADER du territoire « Terres de Dauphiné » représentée par 10 intercommunalités et portée par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors.

Pour mettre en œuvre sa stratégie locale de développement sur la programmation 2023-2027, une enveloppe de 4 520 290 € de crédits FEADER est attribuée au Groupe d'Action Local (GAL) Terres de Dauphiné. Cette stratégie repose sur trois axes :

- La relocalisation de l'économie et de l'emploi
- Le développement d'un tourisme écoresponsable
- La revitalisation des centres-bourgs

La mise en œuvre du programme s'appuie sur une équipe technique :

- La coordination, pour permettre un fonctionnement homogène de l'ensemble du territoire,
- L'animation, pour faire connaître le programme auprès des porteurs de projets et faire le relais auprès des intercommunalités,
  - La gestion/ instruction, pour les aspects administratifs du programme.

Agent sur projet	Période travaillée en 2024
Coordination (1 ETP)	Du 1er janvier au 31 décembre
Animation Secteur Oisans - Matheysine - Trièves (0,8 ETP)	Du 1er janvier au 31 décembre
Gestionnaire 1 (1 ETP)	Du 1er janvier au 31 décembre
Gestionnaire 2 (0,8 ETP)	Du 1er janvier au 31 décembre

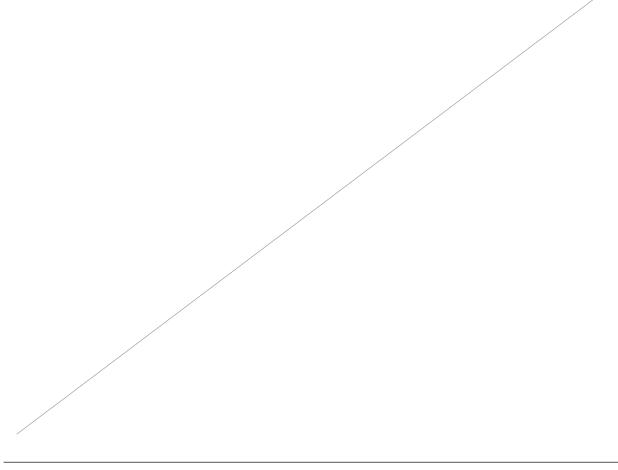
Concernant les frais de personnel, la prise en charge est calculée sous forme de coûts simplifiés (forfait), avec un taux horaire de 36,92 € de l'heure, auquel s'ajoutent 15 % de frais de structure, et 5 % de frais de déplacements.



#### Budget prévisionnel de l'année 2024 :

DEPENSES		RECETTES	
Coordination, animation, gestion : salaires, frais de structure et frais de déplacements	247 039 €	Subvention LEADER 80 %	201 734 €
Frais de communication : création site internet et impressions	2 700 €	Intercommunalités du GAL (20% des salaires, charges associées et frais de communication)	49 948 €
Acquisition de matériels nécessaires aux réunions et aux agents, routeur	2 429 €	Autofinancement Parc (20 % du matériel)	486 €
TOTAL	252 168 €	TOTAL	252 168 €

- → de **VALIDER** le contenu de l'action « Fonctionnement du Gal Terres de Dauphiné » 2024 et son plan de financement,
- → d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention de fonctionnement LEADER et à signer les actes et pièces relatifs à ce dossier.



Piroulet : choix de deux scenarii préférentiels pour les modalités de gestion et d'exploitation du Village vacances

La convention d'occupation du village vacances du Piroulet prenant fin au 31/12/2026, le Parc a engagé cette année un travail sur les modalités de gestion et d'exploitation de cet équipement. Pour cela un groupe d'élus a été constitué, accompagné par une assistance à maitrise d'ouvrage (AMO).

La mission de l'AMO se décompose en 3 phases :

Phase 1 : Diagnostic et modes de gestion possibles

Phase 2 : Assistance au choix du mode de délégation

Phase 3 : Assistance tout au long de la procédure

Aujourd'hui la phase 1 s'achève, il convient de conclure sur les deux modalités de gestion qui seront étudiées de manière approfondie par le prestataire lors de la phase 2.

Sur la base des études fournies par l'AMO et des échanges au sein du groupe de travail ainsi que de l'exécutif, il apparaît que la Délégation de Service Public initialement envisagée n'est pas forcément la plus adaptée pour un Syndicat Mixte de Parc.

Les modalités de gestion ayant retenu l'attention du groupe d'élu et de l'exécutif sont les suivantes : Location avec Option d'Achat, Vente Directe et Délégation de Service Public

Il appartient au Bureau d'en retenir 2 parmi les 3, afin qu'elles puissent être approfondies par le prestataire.

Le bureau syndical décide à l'unanimité (avec 3 abstentions de Mme Agnès TREGET, Nicolas PEYRETOUT et Pierre BLUNAT) :

- → de **RETENIR** d'approfondir la faisabilité et l'intérêt des modalités de gestion et d'exploitation suivantes :
  - choix 1 : la Location avec Option d'Achat
  - choix 2 : la vente directe
    - en demandant au prestataire d'avoir des points réguliers pour confirmer ou ajuster la décision prise ce jour
- → et d'AUTORISER le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.



Avenant 2024 à la Convention d'objectifs 2021-2023 entre le Département de la Drôme et le Parc naturel régional du Vercors concernant le Musée de la Préhistoire du Vercors

Le Musée de la Préhistoire du Vercors est un site archéologique classé Monument historique et un « Musée de France » qui présente des collections archéologiques témoignant de plus de trente années de recherches archéologiques sur le Vercors. Il propose des animations et des ateliers à destination des publics jeunes et adultes.

Le Parc Naturel Régional du Vercors est propriétaire et gestionnaire du musée. Le Parc a dans ses missions la connaissance et la valorisation des patrimoines ainsi que des héritages culturels et humains du territoire. Il intervient notamment dans des programmes de restauration, de valorisation touristique et culturelle du patrimoine local.

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département de la Drôme souhaite maintenir sur l'ensemble de son territoire un soutien aux musées et sites patrimoniaux et développer auprès des publics jeunes et adultes des actions dans le domaine de l'archéologie, de l'histoire, de l'architecture et du patrimoine matériel et immatériel. Considérant que les actions du Parc du Vercors participent au rayonnement culturel de la Drôme, notamment dans le domaine de l'archéologie, le Département souhaite poursuivre son soutien scientifiquement et financièrement.

Une convention sur 3 ans avait été signée pour 2021-2023 afin de définir les objectifs et les résultats attendus du partenariat entre le Parc du Vercors et le Département de la Drôme pour la gestion et le développement culturel du musée (décision 2020.B 74 du 25 novembre 2020).

Cette convention précise d'une part les moyens mis en oeuvre et les modalités de versement de la participation destinée au fonctionnement du Musée de la Préhistoire du Vercors et d'autre part les rôles et les missions du Parc du Vercors et de la Conservation départementale du patrimoine pour la gestion de ce musée.

Pour l'année 2024, il est proposé un avenant à la convention en cours (2021-2023), reconduisant d'un an l'aide au fonctionnement de 60 000 €, sous réserve du vote des crédits nécessaires par l'assemblée délibérante compétente.

L'année 2024 servira à construire une nouvelle convention, de concert avec les services du Département de la Drôme et en accord avec le nouveau projet scientifique et culturel qui définira les orientations du Musée de la Préhistoire du Vercors pour la période 2023-2028, actuellement en phase de formalisation par le PNRV et qui sera livré courant 2024.

- → d'**AUTORISER** le Président à signer l'avenant 2024 à la convention d'objectifs 2021-2023 entre le Département de la Drôme et le Parc du Vercors, concernant le Musée de la Préhistoire du Vercors,
- $\rightarrow$  d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Acte relatif à la clôture d'une régie de recettes « Sauvons le GYPAETE »

Il est rappelé que le Parc du Vercors dispose d'une régie de recettes « Sauvons le Gypaète » créée le 09 avril 2010. Compte-tenu de l'inactivité de cette régie depuis 2018 et le départ à la retraite de son régisseur, Chantal Breheret, il est proposé de clôturer cette régie de recette.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 1er juillet 2023 donnant délégation au bureau syndical pour la création, la modification et la suppression des régies ;

Vu l'arrêté n° 2010-16 en date du 09 avril 2010 portant création de la régie de recette « Sauvons le Gypaète »;

Vu l'arrêté n° 2010-16 en date du 09 avril 2016 portant nomination du régisseur Chantal Breheret;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 2 décembre 2023 ;

ARTICLE 1er : Il est mis fin à la régie de recette « Sauvons le Gypaète » à compter du 13 décembre 2023

ARTICLE 2 : Il est mis fin aux fonctions du régisseur à compter du 13 décembre 2023 Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse (pour les recettes), ainsi tous ses documents, valeurs et stocks.

ARTICLE 3 : M. le Président et le comptable du Trésor auprès du syndicat mixte sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants ;



- → d'**APPROUVER** la clôture de la régie de recettes « Sauvons le Gypaète »
- ightarrow d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

Ligne de trésorerie pour le budget principal du Parc du Vercors

Pour pallier les retards de paiement liés aux subventions européennes en particulier, il devient nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie de 600 000 euros pour l'optimisation de la gestion de la trésorerie du budget principal du Parc. Voici les caractéristiques de la proposition de la Banque postale :

Montant: 600 000 euros maximum

Durée maximum: 364 jours

Taux d'Intérêt : €STR + marge de 1,680 % l'an \*

Date de constatation : index €STR publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de la période d'intérêts

En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index €STR, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index €STR négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.

Base de calcul des intérêts : exact/360

Modalité de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation

Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

Date de prise d'effet du contrat : Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 08 Février 2024

Garantie: Néant

Commission d'engagement : 900.00 EUR, soit 0.150% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

Commission de non-utilisation : 0.210% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant

Modalités d'utilisation : L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale.

Tirages/Versements - Procédure de Crédit d'Office privilégiée

Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1.

Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.

Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Modalités de contractualisation : Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne »

\* Le taux par an inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la durée de la ligne de trésorerie à la date d'émission du contrat.



- → d'**AUTORISER** le président à signer cette offre de ligne de trésorerie de 600 000 EUR auprès de la Banque postale aux conditions énumérées ci-dessus, qui deviendra de ce fait contrat,
- → d'**AFFECTER** le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées au fonds de roulement du syndicat mixte du Parc du Vercors,
- → d'**INSCRIRE** au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts,
- $\rightarrow$  d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.



### **FEUILLET DE CLÔTURE**

#### Bureau Syndical - séance du 13 décembre 2023

2023.BS 46 Marque Valeurs PNR sur les produits agricoles : propositions3 d'attribution
2023.BS 47 La vache « Villard de Lans » emmène le Vercors au SIA 2024 à Paris : demande de financements5
2023.BS 48 Le Bleu du Vercors-Sassenage, une AOP qui œuvre pour la durabilité : demande de financements7
2023.BS 49 Projet de reconstruction de l'abri de Font Froide porté par la commune de Lans en Vercors : demande de financements : demande de financements9
2023.BS 50 Projet de construction de la cabane de Côte Chèvre porté par la commune de Châtillon en Diois : demande de financements 12
2023.BS 51 Projet de travaux de la cabane de Pied Frais porté par la commune de La Rivière : demande de financements15
2023.BS 52 Cabanes en Vercors, d'une histoire à l'autre : demande de financements17
2023.BS 53 C'est chaud pour les Alpes (année 3): demande de financements20
2023.BS 54 Séjours jeunes & montagne « 1001 nuits alpines » 2024 : demande de financements23
2023.BS 55 Fonctionnement du GAL Terres de Dauphiné en 2023 : demande de financements25
2023.BS 56 Fonctionnement du GAL Terres de Dauphiné en 2024 : demande de financements27
2023.BS 57 Piroulet : choix de deux scenarii préférentiels pour les modalités de gestion et d'exploitation du Village vacances29
2023.BS 58 Avenant 2024 à la Convention d'objectifs 2021-2023 entre le Département de la Drôme et le Parc naturel régional du Vercors concernant le Musée de la Préhistoire du Vercors30
2023.BS 59 Acte relatif à la clôture d'une régie de recettes « Sauvons le GYPAETE »33
2023.BS 60 Ligne de trésorerie pour le budget principal du Parc du Vercors 3535

Fait et délibéré le 13 décembre 2023 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 13 décembre 2023

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

